

# Un usage bien oublié :

## LA CHASSE AUX PETITS OISEAUX

par Michel HACHET

Ne nous interrogeons pas sur les causes de l'appauvrissement de la faune sauvage. Elles sont multiples et il serait bien téméraire de vouloir, pour les fustiger, en identifier les responsables. Ce serait faire un mauvais procès mal informé et de ce fait inique.

Notre propos n'est pas de chercher d'éventuels coupables mais tout simplement de faire une constatation. Il y a un siècle et demi, dans le Toulinois comme ailleurs dans toute l'Europe Occidentale, le nombre des petits oiseaux était beaucoup plus considérable qu'actuellement. Pourtant, cette faune ailée était régulièrement exploitée, à des fins alimentaires ou tout au moins gastronomiques, sans qu'apparemment les prélèvements ne semblent avoir entraîné sa réduction et encore moins sa disparition.

Nous avons un intéressant témoignage du nombre considérable des petits oiseaux qui peuplaient les bois du Toulinois il y a un peu plus d'un siècle, très précisément en 1882 et à Dommartin-lès-Toul. C'est un acte de location, après mise aux enchères, du « *droit de petite chasse* » dans les bois communaux, passé entre la municipalité de cette commune et un preneur, sur adjudication après annonce par affiches et « *à son de caisse* »

Mais en quoi consistait ce « *droit de petite chasse* » ? Le document sur papier timbré que nous avons pu consulter, rédigé avec une grande précision, en huit articles, stipule la durée du contrat, du début septembre à la fin janvier, et les limites de l'espace forestier où l'adjudicateur pourra opérer. Il s'agit de « *la lisière des bois, des chemins d'exploitation non interdits aux voitures, des tranchées limitatives de chaque coupe et de certaines clairières* » mais en exclut les taillis. Dans ces espaces « *Il ne pourra être tendu plus de quinze cents sauterelles* ».

Voici donc ce qui nous précise en quoi consistait ce droit de « *petite chasse* ». Les sauterelles dont il est question sont des pièges qui permettaient de capturer les petits oiseaux, ceux qu'on a coutume de désigner sous le terme de passereaux et qui, dans le langage courant, regroupent des espèces très diverses n'ayant justement guère en commun que leur petite taille. Parmi ceux-ci, certains sont insectivores mais la plupart sont

frugivores ou granivores. La liste en est longue et bien imprécise. Il faut certainement y inclure de bien sympathiques oiseaux tels que le bouvreuil, le pinson, le rouge-gorge, le rossignol, la mésange, le verdier, tous les bruants et, parmi ceux-ci, celui qu'on désigne sous le nom latin d'*Emberiza hortolana*, l'ortolan, en réalité relativement rare mais gratifié de vertus gastronomiques telles qu'on les faisait amplement déborder sur ses frères, ses cousins même les plus éloignés. On avait adopté l'usage de qualifier abusivement d'« *ortolans* » tous ces petits passereaux et il ne semble pas que cette usurpation ait beaucoup scandalisé les consommateurs.

Mais qu'étaient ces pièges appelés « *sauterelles* » ? C'étaient, si l'on en croit Littré, des reginglettes dont il existait plusieurs variantes qui exploitaient la force élastique d'une baguette de bois vert courbée, noisetier ou épine, qui, lorsqu'un oiseau se posait sur le pernicieux perchoir à laquelle il était relié, lui assenait un choc fatal ou, selon le modèle utilisé, le saisissait dans la boucle d'un lacet. Cruel destin pour ces innocents volatiles ! Leur trépas n'apportait pas au consommateur qui les avait plumés et fait rôtir, une bien grande ration de protéines, mais comme le disait le pêcheur de la fable de la Fontaine au petit poisson capturé « *tout fait ventre* ».

A cette époque, on voyait bien souvent appliqués aux façades des maisons des « *pots à moineaux* » parfois alignés en grand nombre. Ce n'était pas par amitié pour lesdits moineaux qu'on les y plaçait, mais bel et bien pour que les femelles viennent y pondre et couvrir et qu'on puisse prélever les oisillons avant qu'ils ne soient suffisamment emplumés pour prendre leur vol.

La petite chasse n'était pas seulement pratiquée à Dommartin. J'ai souvenir d'avoir entendu par tradition orale qu'elle était en usage à Aingeray, il y a un peu plus d'un siècle et il est bien probable qu'elle était très largement répandue. Réjouissons-nous de constater la désuétude de cet usage. La faune aviaire est suffisamment menacée par bien d'autres causes et, ne vous étonnez pas si je ne vous donne pas, avant de conclure cette brève communication, la description plus détaillée d'une reginglette. C'est pour vous éviter de succomber à la diabolique tentation de vous rendre coupables de braconnage !